



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Le 19 novembre 2020 à 19h30 - Visioconférence

PRESENTS :

Véronique CARRIERE (Présidente de la COC Ligue), Françoise DUPUIS (membre), Marie Carmen GRAZER (membre), Isabelle LOMINET (CTF 60), Angeline PRUVOST (Directrice Ligue Hauts de France).

Michel BOMY (CMCD 02), Eric GIRAUDON (membre), Eric GUILLUY (COC et CMCD 59), Michel HAUTBOUT (COC 80), André LAVAIRES (Président de la CSR), Stéphane MARTINEZ (COC 60), André RAMBAUX (membre), Clément ROLLET (ITFE), Jean Pierre SEREMAK (membre).

La visioconférence débute à 19h30 et après accord de tous les participants celle-ci sera enregistrée pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Monsieur André LAVAIRES remercie les personnes présentes et leur fait part de l'ordre du jour de la réunion :

1. Qualifications
 - a. Statistiques LICENCES,
 - b. Statistiques MUTATIONS
 - c. L'attestation d'honorabilité
2. Etat des conventions
3. Homologation des salles
 - a. Visites effectuées en 2020
 - b. Visites prévues en 2021
4. CMCD
 - a. Point sur la formation animateur et accompagnateur d'école d'arbitrage
 - b. Rappel de la nouvelle architecture des formations
 - c. Tableau de suivi de la CMCD des clubs
 - d. Projet de la nouvelle CMCD
5. Point COVID 19

1 – QUALIFICATIONS

a. Les licences

Le secrétariat de la Commission des Statuts et Réglementation a effectué les statistiques à la date du 18 novembre 2020 (tableau ci-dessous)

18/11/2020	02	59	60	62	80	TOTAL
DIRIGEANTS F	52	269	125	103	105	654
DIRIGEANTS H	99	525	181	233	161	1199
HAND ENSEMBLE F	0	0	1	3	0	4
HAND ENSEMBLE H	0	6	0	15	0	21
JOUEURS +16ans F	176	743	235	310	246	1710
JOUEURS +16ans H	286	1384	529	746	467	3412
BABY HAND F	32	75	39	41	22	209
BABY HAND M	43	133	101	65	56	398
JEUNES -12ans F	118	554	190	243	201	1306
JEUNES -12ans H	227	1515	582	621	342	3287
JEUNES 12-16ans F	208	812	250	365	230	1865
JEUNES 12-16ans H	222	1507	513	671	374	3287
HANDFIT F	0	7	6	10	15	38
HANDFIT M	0	0	4	3	19	26
LOISIRS F	6	89	54	71	16	236
LOISIRS M	25	275	93	106	41	540
TOTAL COMITE	1494	7894	2903	3606	2295	18192
TOTAL LIGUE	18192					

En comparaison avec les statistiques effectuées au 8 décembre 2019 (tableau ci-dessous) nous constatons une baisse de 16%.

08/12/2019	02	59	60	62	80	TOTAL
DIRIGEANTS F	58	293	138	93	109	691
DIRIGEANTS H	97	592	223	225	157	1294
HAND ENSEMBLE F	1	1	4	0	0	6
HAND ENSEMBLE H	0	10	16	4	0	30
JOUEURS +16ans F	162	857	265	335	252	1871
JOUEURS +16ans H	339	1509	575	851	503	3777
BABY HAND F	28	104	49	36	33	250
BABY HAND M	50	198	162	82	68	560
JEUNES -12ans F	146	760	270	385	238	1799
JEUNES -12ans H	331	2008	824	830	512	4505
JEUNES 12-16ans F	199	910	322	382	277	2090
JEUNES 12-16ans H	259	1667	591	734	431	3682
HANDFIT F	0	18	21	21	7	67
HANDFIT M	0	0	2	2	0	4
LOISIRS F	44	149	72	105	28	398
LOISIRS M	39	466	113	135	74	827
TOTAL COMITE	1753	9542	3647	4220	2689	21851
TOTAL LIGUE	21851					

Par rapport aux mois précédents la situation s'est dégradée car auparavant la baisse n'était que de 10% environ.



b. Les mutations

MUTATIONS AU 15/10/2020

Mutations qualifiées		981
Mutations Totales		986
Mutations en attente		5

c. L'attestation d'honorabilité

Avant que le sujet soit abordé par Angeline PRUVOST, monsieur André LAVAIRE demande aux membres présents de la Commission Statut et Réglementation s'ils savent en quoi consiste cette attestation.

Marie Carmen GRAZER et Isabelle LOMINET indiquent qu'elles en ont connaissance.

Cette attestation d'honorabilité a été annoncée dans la note intersaison 2020 de la Fédération Française de Handball du 29 mai 2020.

Monsieur André LAVAIRE laisse la parole à Angeline PRUVOST et Clément ROLLET qui ont assisté à une visioconférence fédérale sur ce thème le lundi 16 novembre 2020 après midi.

La Fédération Française de Handball dans le cadre de la lutte contre les violences et en réponse aux directives gouvernementales va instaurer l'attestation d'honorabilité.

Le Ministère des Sports demande l'entrée en vigueur de cette loi au 1^{er} janvier 2021.

Cette attestation concerne toutes les personnes ayant des contacts avec des mineurs.



De ce fait, elle doit être établie pour les :

- Le Bureau Directeur des clubs
- Le Conseil d'Administration des clubs et de la Ligue,
- Les dirigeants,
- Les entraîneurs,
- Les bénévoles,
- Les encadrants,
- Les arbitres,
- Etc....

La Fédération Française de handball va adresser par mail à tous les licenciés majeurs ce document.

Le licencié devra la télécharger, la compléter et la renvoyer à son club. Le club devra valider cette demande et la transmettre à la Ligue. Celle-ci devra la valider à son tour. Cette attestation sera insérée dans la demande de licence.

Cette application occasionnera une mise à jour de Gesthand.

En l'état actuel, des questions se posent :

- Pourquoi vouloir mettre en place cette directive maintenant tout en sachant qu'à compter du 29 novembre 2020 une nouvelle olympiade débutera au niveau fédéral,
- Ne serait-il pas préférable de demander directement aux clubs la liste des intervenants auprès des mineurs plutôt que de faire un mailing généralisé à tous les licenciés majeurs ?
- A qui incombe la responsabilité juridique en cas de fausse déclaration ? Il est difficile de vérifier les déclarations car cela relève de la vie privée de chaque individu.

De plus, cette attestation sera générée automatiquement dans Gesthand lors de l'établissement d'une licence pour la saison 2021-2022.

Dès connaissance de la date d'envoi de ce mailing, la Ligue fera une communication auprès des clubs.

2 – LES CONVENTIONS

Pour cette saison 2020-2021 la Ligue a enregistré :

- 30 conventions dans le championnat régional
- 1 convention dans le championnat national + 16 ans
- 6 conventions dans le championnat national -17 / -18 ans.

Pour les conventions départementales, le total n'a pas été effectué.

	CONVENTIONS 2020/2021			
	DEPARTEMENTALES	REGIONALES	NATIONALES	-18 -17ans CDF
+16ans M	/	3	1	
+16ans F	/	3	0	
-18ans/-15ans M	/	13		3
-18ans / -15ans F	/	8		3
TOTAL 2020/2021	/	30	1	6
TOTAL 2019/2020	/	20	3	9
TOTAL 2018/2019	35	28	2	9
TOTAL 2017/2018	26	22	1	3



3 – LES SALLES

Lors de l'année 2020, la division en charge des équipements a visité 5 salles (2 salles à Lens, 1 à Péronne et 2 salles à Bully les Mines).

Pour cette nouvelle saison, il est prévu d'aller visiter 6 salles (Valenciennes, Montreuil sur Mer, Clermont et Creil et les 2 salles de Crepy-en-Valois).

Pour rappel, les différents niveaux de classement sont les suivants :

- Classe 1 : pour les matchs internationaux,
- Classe 2 : pour les matchs nationaux,
- Classe 3 : pour les matchs régionaux,
- Classe 4 : pour les matchs départementaux,
- Classe 5 : pour les scolaires (pas de championnat).

Monsieur André LAVAIRE remercie madame Marie Carmen GRAZER et monsieur Jean Pierre SEREMAK pour leur travail.

4 – LA CMCD

En raison du contexte sanitaire actuel, il sera difficile d'appliquer la CMCD à la lettre. Il ne sera pas possible d'exiger que les clubs puissent établir les quotas exigés dans les différents domaines (sportif, technique et arbitrage).

Pour rappel, pour la saison 2019-2020 il avait été décidé de faire « une année blanche ».

Malgré tout cela, dans le domaine Technique quelques validations de module ont été faites.

Monsieur Clément ROLLET informe que la notion « En Formation » pourrait de nouveau être admise dans la comptabilisation des bénévoles pour la CMCD. Tout dépend d'une décision fédérale.

Il a été aussi abordé lors de cette réunion les dysfonctionnements existants dans Gesthand (problème de mise à jour du statut voire du club des licenciés).

Madame Françoise DUPUIS demande s'il serait possible de créer une fiche navette pour les clubs régionaux.

Dans Gesthand il n'est pas possible à l'heure actuelle de faire des extractions car le module pour cette saison 2020-2021 n'a pas encore été mis en place.



Pour l'avenir, une refonte de la CMCD actuelle est à établir. Monsieur André LAVAIRE demande aux membres de la Commission s'ils ont des propositions à faire.

Il en ressort que le retrait des points en fin de saison n'est pas une solution adéquate. Il serait aussi intéressant de ne plus positionner un club par rapport à son niveau de jeu mais d'en étudier sa globalité (par exemple : combien de bénévoles, d'arbitres, de joueurs, son intérêt pour la Formation, son engagement auprès de sa ville... etc).

Cette nouvelle CMCD devra être ébauchée en accord avec les recommandations de la nouvelle équipe fédérale qui sera élue le dernier week end de novembre.

5 – POINT COVID 19

Comme l'a indiqué monsieur Jean Pierre LEPOINTE, Président de la Ligue des Hauts de France, il faut attendre jusqu'au 5 décembre 2020 avant de ré étudier la situation car entre temps, il y va y avoir l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante à la Fédération Française de handball (sur le plan sportif) et une intervention du Premier Ministre (sur le plan gouvernemental). Il faut voir les nouvelles instructions données.

A partir de cela, il serait possible d'envisager une reprise des entrainements pour les mineurs dès cette fin d'année, pour les adultes en janvier / février 2021 et d'établir un nouveau calendrier des championnats ensuite. Il faut aussi prendre en compte les décisions émises par les villes sur la réouverture des salles et d'un éventuel couvre-feu.

La reprise de l'activité handball doit se faire avec le respect des règles sanitaires.

La réunion prend fin à 21h.

Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation

André LAVAIRE